



NUCLEAR WASTE  
MANAGEMENT  
ORGANIZATION

SOCIÉTÉ DE GESTION  
DES DÉCHETS  
NUCLÉAIRES

# Évaluation préliminaire de l'aptitude potentielle – Études de faisabilité

ÉTAPE 3



**ÉBAUCHE AUX FINS DE DISCUSSION AVEC  
LES COLLECTIVITÉS ENGAGÉES DANS LE  
PROCESSUS DE SÉLECTION D'UN SITE**



# Évaluation préliminaire de l'aptitude potentielle – Études de faisabilité

Ébauche aux fins de discussion avec les collectivités engagées dans le processus de sélection d'un site

ÉTAPE 3



NOVEMBRE 2011

**La SGDN est déterminée à collaborer avec les collectivités à la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive. Ce document décrit une approche préliminaire destinée à guider la collaboration avec les collectivités à la réalisation d'évaluations préliminaires dans le cadre de l'Étape 3 du processus de sélection d'un site. Il est proposé comme point de départ aux discussions avec les collectivités engagées dans le processus de sélection d'un site et sera affiné pour tenir compte de ces discussions.**

## **» La prochaine étape dans le processus de sélection d'un site**

En juin 2007, le gouvernement du Canada a adopté un plan pour la gestion à long terme de son combustible nucléaire irradié. Ce plan, appelé la Gestion adaptative progressive (GAP), comprend la mise en œuvre d'un important projet national d'infrastructure au sein d'une collectivité hôte informée et consentante. Le projet inclut le confinement et l'isolement du combustible nucléaire irradié dans un dépôt géologique en profondeur au sein d'une formation rocheuse propice ainsi que le développement d'un Centre d'expertise et d'un plan de transport.

Le Canada a mis en place un processus pluriannuel qui permettra de choisir une collectivité qui acceptera en toute connaissance de cause et de plein gré d'accueillir le projet. Coordonné par la SGDN, le processus de sélection d'un site est conçu de manière à faire en sorte que le site choisi soit sûr et sécuritaire, et qu'il réponde aux normes scientifiques, professionnelles et éthiques les plus élevées. Le processus de sélection d'un site est décrit dans le document

*Façonnons l'avenir ensemble : Processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien pour combustible nucléaire irradié*, publié par la SGDN en mai 2010.

Un nombre de collectivités ont manifesté un intérêt à en apprendre davantage sur le processus de sélection d'un site de la SGDN et sur la possibilité d'accueillir le projet en participant à l'Étape 3 du processus de sélection d'un site. Le présent document a pour but d'aider ces collectivités, ainsi que les personnes et organisations intéressées, à comprendre en quoi consistent les études de faisabilité et comment ces études seront utilisées pour évaluer l'aptitude des collectivités et des sites associés à accueillir l'installation canadienne de gestion à long terme du combustible irradié. La SGDN sera prête à entreprendre les études de faisabilité au début de 2012, dépendant de l'intérêt et des préférences des collectivités qui choisissent de continuer à participer au processus.

# Quel est le but d'une étude de faisabilité?

Les études de faisabilité ont pour but d'évaluer, de façon préliminaire, l'aptitude d'une collectivité et d'un ou plusieurs sites associés à accueillir le projet. Ces études constituent une occasion pour la collectivité et la SGDN d'explorer quatre questions clés qui seront essentielles à l'évaluation de l'aptitude des collectivités à accueillir le projet.

Question clé	Approche	Considérations
<p>La sûreté, la sécurité et la protection de la population et de l'environnement jouent un rôle central dans le processus de sélection d'un site.</p> <p><b><i>Est-il plausible qu'un site sûr puisse être trouvé?</i></b></p>	<p>Cette question sera explorée par le biais de travaux visant à examiner l'aptitude géologique de la région et à relever des zones précises potentiellement propices à la mise en œuvre du projet, en utilisant les critères d'évaluation des sites, décrits plus loin dans ce document (page 8).</p>	<p>L'existence de secteurs potentiellement propices devra être démontrée par des études techniques menées par des consultants spécialisés dans le domaine recrutés par la SGDN.</p> <p>» Un ou plusieurs secteurs potentiellement propices devront être jugés acceptables par la collectivité, représentée par les autorités responsables, comme objets de tous travaux futurs.</p>
<p>Le projet sera mis en œuvre de manière à favoriser le bien-être à long terme de la collectivité.</p> <p><b><i>Est-il plausible que le bien-être de la collectivité soit favorisé par la mise en œuvre du projet, et quels éléments devront être mis en place (en ce qui a trait, par exemple, aux infrastructures, aux ressources ou aux mesures de planification) pour atteindre cet objectif?</i></b></p>	<p>Cette question sera explorée par le biais de travaux visant à connaître la vision établie par la collectivité de sa viabilité et de son bien-être à long terme, les conditions qui existent actuellement dans la collectivité et les possibilités pour la collectivité de bénéficier du projet. Les critères d'évaluation, décrits plus loin dans ce document (page 9), seront utilisés comme base de discussion. Toute contrainte sociale ou économique dont il faudra tenir particulièrement compte sera également cernée.</p>	<p>» La possibilité de favoriser le bien-être de la collectivité devra être démontrée à la satisfaction de la collectivité, représentée par les autorités responsables, et de la SGDN.</p> <p>» L'investissement nécessaire pour atteindre cet objectif doit être raisonnable, de l'avis de la SGDN.</p>



<p>À une étape ultérieure du processus, la collectivité devra démontrer qu'elle est informée et qu'elle accepte d'accueillir le projet.</p> <p><b><i>Est-il plausible que les membres de la collectivité continueront d'avoir l'intention d'explorer ce projet aux étapes subséquentes du processus de sélection d'un site?</i></b></p>	<p>Cette question sera explorée en collaboration avec les autorités responsables de la collectivité dans le cadre de journées portes ouvertes, de rencontres communautaires et de discussions avec les membres de la collectivité.</p>	<p>» Le possible intérêt soutenu des citoyens de la collectivité devra être démontré à la satisfaction de la collectivité, représentée par les autorités responsables, et de la SGDN.</p>
<p>Ce projet sera mis en œuvre de manière à favoriser le bien-être à long terme de la région environnante.</p> <p><b><i>Est-il plausible que le bien-être de la région environnante soit favorisé et qu'il soit possible de jeter les bases qui permettront d'aller de l'avant avec le projet?</i></b></p>	<p>Cette question sera explorée en collaboration avec les autorités responsables de la collectivité par le biais de rencontres avec les autorités responsables, les leaders d'opinion et les collectivités autochtones de la région, ainsi que par le biais d'ateliers.</p>	<p>» Le possible intérêt soutenu de la région environnante pour le projet devra être démontré à la satisfaction de la collectivité, représentée par les autorités responsables, et de la SGDN.</p>

Les travaux seront réalisés en **deux phases** et la collectivité et la SGDN auront l'occasion de faire le point sur ces travaux au terme de chaque phase.

Certaines collectivités dont l'aptitude à accueillir le projet est passablement incertaine pourraient être écartées du processus à la fin de la première phase des travaux.

À la fin de la seconde phase des travaux, une ou deux collectivités pourraient être choisies pour la prochaine étape dans le processus de sélection d'un site : études détaillées sur une période de cinq ans (Étape 4). Les collectivités choisies pour les évaluations détaillées de l'Étape 4 seront celles qui seront les plus susceptibles de favoriser la réussite du projet d'après les travaux d'exploration des quatre questions clés décrites plus haut.

# Comment les collectivités peuvent-elles demander la réalisation d'une étude de faisabilité?

Pour être admissible aux études de faisabilité, une collectivité doit avoir réussi une évaluation initiale par la SGDN (dans le cadre de l'Étape 2 du processus de sélection d'un site). Les collectivités répondant aux critères de l'évaluation initiale et qui décident de passer à l'Étape 3 et de participer aux études de faisabilité doivent informer officiellement la SGDN de leur intention en lui faisant parvenir une copie d'une résolution du conseil à cet effet. Les collectivités qui s'engagent dans les études de faisabilité ne sont pas tenues de participer aux étapes subséquentes du processus de sélection d'un site.

Les études de faisabilité sont conçues pour être réalisées dans le cadre d'un partenariat entre la collectivité intéressée et la SGDN. Pour participer aux études de faisabilité, et maintenir la participation de la collectivité au processus une fois lancé, les autorités responsables doivent démontrer :

- » Un intérêt soutenu d'en apprendre davantage sur le projet;
- » La volonté d'engager la participation des membres de la collectivité dans le processus d'apprentissage;
- » La volonté de collaborer avec les collectivités voisines et les peuples autochtones dans le but d'en apprendre davantage sur le projet et de l'explorer;
- » La volonté de participer avec intégrité, transparence et responsabilité à toutes les activités associées au processus.

## Modèle de résolution

Il EST RÉSOLU QUE (*nom de la collectivité*) exprime par la présente l'intérêt et la volonté de continuer à en apprendre davantage sur la Gestion adaptative progressive et de s'engager dans la phase initiale de l'étape de l'Étude de faisabilité du processus de sélection d'un site, appelée Étape 3, y compris dans des discussions préliminaires avec la SGDN.

Comment les collectivités peuvent-elles demander la réalisation d'une étude de faisabilité?



# En quoi consistent les études de faisabilité?

Les études de faisabilité comprendront un éventail d'activités, dont certaines seront menées par des experts-conseils. L'évaluation de la sûreté potentielle constitue un exemple des travaux que les experts engagés par la SGDN réaliseront. D'autres activités sont conçues pour être menées en partenariat avec la collectivité; explorer la possibilité que le projet puisse être mis en œuvre de manière à contribuer au bien-être à long terme de la collectivité en est un exemple. Tout au long de cette étape, la SGDN aidera les dirigeants de la collectivité à engager les résidents de la collectivité à participer aux travaux et à solliciter la participation des autorités responsables et résidents de la région environnante. Un solide partenariat entre la SGDN et la collectivité devra être établi.

Les travaux seront menés en deux phases et la collectivité et la SGDN auront l'occasion de faire le point sur ces travaux au terme de chaque phase.

## Activités – Phase 1

Les activités de la première phase de l'étude de faisabilité :

- » Devraient être réalisées sur une période d'une année ou plus
- » Seront axées sur des études de bureau et l'engagement de la collectivité
- » Amorceront l'engagement formel des collectivités voisines
- » S'appuieront sur les travaux réalisés antérieurement dans le cadre du processus de sélection d'un site.

Voici les activités principales de la phase 1. Plusieurs d'entre elles seront réalisées parallèlement.

### **1 La SGDN et les autorités responsables de la collectivité concluent une entente sur la façon de procéder.**

Les études de faisabilité exigeront que la SGDN et la collectivité collaborent étroitement à favoriser la sensibilisation au projet et à faire en sorte que les questions et préoccupations soient traitées tout au long du processus.

La SGDN et les autorités responsables de la collectivité concluront une entente sur la façon de procéder pour mettre en œuvre la première phase des travaux. Pour ce faire, elles devront préciser : les activités qui seront menées; comment la SGDN et la collectivité travailleront ensemble à engager la participation des citoyens, des collectivités voisines et des peuples autochtones; le soutien (financement et ressources) qui sera fourni à la collectivité pour l'aider à participer en tant que partenaire à ces travaux. Par mesure d'équité et d'uniformité, un seul modèle sera utilisé comme base d'entente pour toutes les collectivités.

La consultation de la collectivité et de ses citoyens, menée par les autorités responsables et soutenue par la SGDN, sera une activité importante à toutes les étapes des travaux.

### **2 Des études scientifiques et techniques sont réalisées pour explorer davantage l'aptitude potentielle de la géologie de la région et pour délimiter avec plus de précision des secteurs propices. Ce travail s'effectue dans le cadre d'études de bureau menées par la SGDN.**

Le personnel de la SGDN, appuyé par des sous-traitants, procédera à un examen technique et scientifique détaillé de bureau des renseignements disponibles pour affiner les constatations tirées de l'évaluation initiale, laquelle a circonscrit des étendues de territoire importantes dont les caractéristiques se prêtent potentiellement à l'accueil en toute sûreté d'un dépôt géologique en profondeur. En appliquant d'autres critères d'évaluation des sites (décrits à la page 8), il sera possible de délimiter des secteurs potentiellement propices de moindre dimension.

Ces travaux incluront l'examen détaillé et l'interprétation des caractéristiques géoscientifiques de la région candidate, lesquels seront complétés par des études plus spécifiques telles que l'analyse des linéaments (failles et fractures), la réinterprétation des levés géophysiques ainsi que l'observation et la vérification non intrusives sur le terrain (sans essais sur le terrain tels que des forages).

suite à la page suivante

L'étude prendra aussi en considération les contraintes qui pourraient être utilisées pour préciser davantage les zones propices (par exemple les zones protégées, les grandes étendues d'eau, les lieux de sépulture ancestraux, la localisation des infrastructures, etc.).

En plus des études scientifiques et techniques visant à explorer l'aptitude géologique de la région, la SGDN réalisera des études pour traiter des considérations liées à l'ingénierie, au transport, à l'environnement et à la sûreté.

**3 Les incidences potentielles du projet sur le bien-être à long terme de la collectivité sont explorées plus avant par le biais d'études de bureau et de la consultation des résidents de la collectivité. La SGDN et les autorités responsables collaborent à la réalisation de ces travaux.**

Le personnel de la SGDN, appuyé par des sous-traitants spécialisés dans le domaine, collaborera avec les autorités responsables de la collectivité à recueillir de l'information sur les conditions environnementales, sociales, économiques et culturelles de la collectivité, ainsi que sur ses objectifs, ses problèmes et ses préoccupations. Cette information aidera à jeter les bases d'une discussion avec la collectivité pour explorer les incidences potentielles du projet sur la collectivité. Elle contribuera aussi à l'élaboration préliminaire de plans qui seront peut-être nécessaires à la mise en œuvre du projet d'une manière qui favorise le bien-être de la collectivité.

**4 Les autorités responsables de la région environnante, y compris des collectivités autochtones, sont consultées pour que soient précisées les questions et préoccupations qui devront être traitées. La SGDN et les autorités responsables collaborent à cet effort d'engagement.**

Le personnel de la SGDN et les autorités responsables de la collectivité, appuyés par des sous-traitants spécialisés dans le domaine, engageront les autorités responsables des collectivités voisines à en apprendre davantage sur le projet, à explorer les avantages et les inconvénients du projet, à comprendre les questions et préoccupations qui se posent à l'échelle régionale et à commencer à y répondre. La SGDN et la collectivité s'efforceront de prendre contact avec les autorités responsables et autres de la région environnante dans le cadre de séances d'information et de rencontres individuelles, et plus tard d'ateliers et de groupes de discussion.

**5 La SGDN et la collectivité font le point sur les travaux réalisés jusqu'à ce moment et les constatations sur l'aptitude potentielle de la collectivité.**

L'information rassemblée au cours des activités décrites ci-dessus sera résumée pour chaque collectivité afin d'en faciliter l'évaluation. Certaines collectivités dont l'aptitude à accueillir le projet est passablement incertaine pourraient être écartées du processus à ce point du processus.

**En quoi consistent les études de faisabilité?**



## Activités – Phase 2

Les activités de la seconde phase de l'étude de faisabilité :

- » Devraient être réalisées sur une période d'une année ou plus
- » Seront axées sur des études sur le terrain au sein de la collectivité
- » Élargiront l'engagement régional par le biais d'une étude régionale
- » S'appuieront sur les travaux réalisés au cours de la première phase de l'étude de faisabilité.

Voici les activités principales de la phase 2. Plusieurs d'entre elles seront réalisées parallèlement.

**1** La SGDN et la collectivité confirment le plan pour la réalisation d'études sur le terrain et pour les efforts d'engagements plus formels avec la collectivité et la région.

Avant d'entreprendre la seconde phase des études de faisabilité, la SGDN et les autorités responsables de la collectivité concluront une entente sur : la planification des études sur le terrain; la planification de l'élargissement de l'engagement de la collectivité et la région; la façon de faire réaliser des examens par des tiers; le soutien (financement et ressources) qui sera fourni à la collectivité pour participer aux travaux en tant que partenaire.

**2** Réaliser des études limitées sur le terrain pour évaluer avec plus de précision l'aptitude des secteurs envisagés.

Pour un sous-ensemble de collectivités, la SGDN, appuyée par des sous-traitants spécialisés dans le domaine, mènera des études limitées sur le terrain pour délimiter et évaluer avec plus de précision les secteurs jugés propices. Ces études sur le terrain peuvent comprendre des levés géophysiques aéroportés, des levés sur le terrain, ainsi qu'un nombre limité de forages.

**3** Réaliser des études additionnelles sur les incidences potentielles du projet sur le bien-être à long terme de la collectivité par la collecte de renseignements de sources primaires sur le bien-être de la collectivité.

Le personnel de la SGDN, appuyé par des sous-traitants spécialisés dans le domaine, collaborera avec les autorités responsables de la collectivité à recueillir des renseignements supplémentaires qui pourraient être nécessaires sur les conditions environnementales, sociales, économiques et culturelles de la collectivité, sur ses objectifs, ses problèmes et ses préoccupations, et à explorer plus avant les incidences potentielles du projet sur le bien-être à long terme de la collectivité. Selon la disponibilité de renseignements existants sur ces collectivités et secteurs, des données originales ou de sources primaires pourront être rassemblées par le biais, par exemple, de sondages des résidents de la collectivité, de rencontres avec des organisations locales, et/ou d'études de marché. Ces études seraient réalisées par le personnel de la SGDN, avec l'appui de sous-traitants spécialisés dans le domaine, en collaboration avec la collectivité.

**4** Engager les citoyens de la collectivité à aider à affiner la liste des secteurs potentiellement propices et à explorer les questions liées aux droits de propriété.

Le personnel de la SGDN, appuyé par des sous-traitants spécialisés dans le domaine, collaborera avec les autorités responsables de la collectivité à engager ses citoyens à examiner les secteurs potentiellement propices relevés et à discuter pour déterminer si certains de ces secteurs, le cas échéant, devraient faire l'objet d'études supplémentaires. Ce volet consistera également à préciser et à explorer toute question liée à l'acquisition de droits de propriété des terres en question.

**5 Engager plus avant la région environnante, y compris les collectivités autochtones, à explorer et à évaluer les incidences potentielles sur le bien-être de l'ensemble de la région ainsi que l'intérêt potentiel pour le projet par le biais d'une étude régionale.**

Le personnel de la SGDN, appuyé par des sous-traitants spécialisés dans le domaine, collaborera avec les autorités responsables de la collectivité à élargir les contacts avec les autorités régionales et les peuples autochtones, et mettra sur pied un Groupe consultatif régional pour aider à évaluer, dans le cadre d'une étude régionale formelle, les avantages du projet, ainsi que les incidences qui devront être gérées. Des ressources (financement et expertise) seront fournies aux collectivités voisines potentiellement touchés, y compris les collectivités autochtones, pour soutenir leur participation.

**6 Examen par des tiers des caractéristiques géologiques du ou des secteurs envisagés pour en vérifier la sûreté et l'aptitude à favoriser le bien-être de la collectivité.**

Un groupe d'examen sera formé en collaboration avec les collectivités participant aux études de faisabilité. Ce groupe aura pour but d'examiner les constatations reliées à deux questions clés : Est-il plausible qu'un site sûr puisse être trouvé, et quels travaux seront requis pour confirmer cette sûreté?; Est-il plausible que le bien-être de la collectivité puisse être favorisé, et quels éléments devront être mis en place pour atteindre cet objectif?

**7 Faire le point sur l'aptitude potentielle de la collectivité et des secteurs envisagés.**

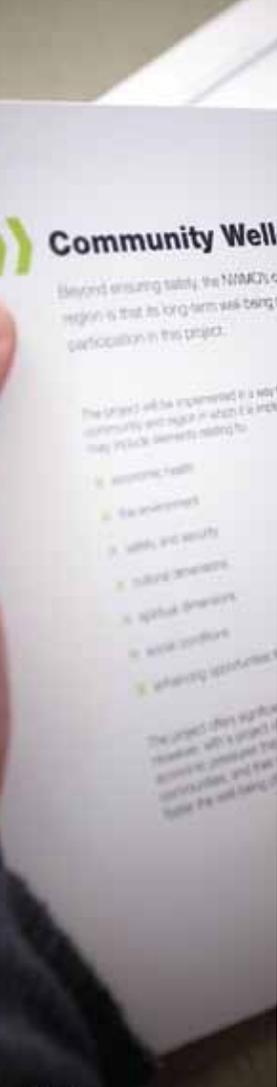
Les renseignements rassemblés dans le cadre des activités décrites ci-dessus seront résumés pour chaque collectivité afin de l'aider à juger de la situation. La SGDN et la collectivité discuteront des constatations et conclusions tirées pour s'assurer qu'elles reflètent les constatations issues des études de faisabilité, des résultats des activités d'engagement et des points de vue des membres de la collectivité.

**8 Désigner les collectivités et sites associés qui seront admissibles aux évaluations détaillées de l'Étape 4 et consigner les constatations.**

La SGDN examinera les constatations des études de faisabilité menées dans chaque collectivité afin d'identifier une ou deux collectivités/un ou deux secteurs aux aptitudes les plus prometteuses à accueillir le projet et qui devraient faire l'objet d'études aux étapes subséquentes du processus, si la collectivité y consent.

Les résultats de cet examen seront communiqués aux collectivités engagées dans le processus avant d'être publiés sur le site Web de la SGDN afin de s'assurer que leurs questions et préoccupations ont d'abord été prises en compte.

Le processus décisionnel et les constatations des études de faisabilité feront l'objet de rapports, lesquels seront fournis aux collectivités et publiés sur le site Web de la SGDN.



## Quelles questions seront abordées dans les études scientifiques et techniques?

Tout site choisi pour accueillir le projet doit être apte à confiner et isoler de manière sûre le combustible nucléaire irradié pour une très longue période. Le site de prédilection devra se trouver dans une formation rocheuse avec les caractéristiques favorables (géologiques, hydrogéologiques, chimiques et mécaniques) qui assurent le confinement et la performance du dépôt afin de satisfaire ou de dépasser les exigences réglementaires de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, aux orientations données par l'Agence internationale de l'énergie atomique et à l'expérience acquise dans d'autres pays qui mènent un programme de gestion des déchets nucléaires.

Les facteurs d'évaluation scientifique et technique décrits dans le document *Façonnons l'avenir ensemble : Processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien pour combustible nucléaire irradié* seront utilisés pour répondre aux questions suivantes se rapportant à la sûreté :

- » Les caractéristiques de la roche du site sont-elles aptes à assurer le confinement et l'isolement à long terme du combustible nucléaire irradié des humains, de l'environnement ainsi que des perturbations de surface causées par l'activité humaine et les événements naturels?
- » La formation rocheuse du site est-elle géologiquement stable et est-il vraisemblable qu'elle le demeurera à très long terme de sorte que le dépôt ne puisse être touché de façon appréciable par des processus écologiques et changements climatiques tels que les séismes et cycles glaciaires?
- » Les caractéristiques du site sont-elles appropriées à la construction, à l'exploitation et à la fermeture sûres du dépôt?
- » L'intrusion humaine, par exemple par l'exploration ou l'exploitation minière, est-elle peu probable?
- » Les conditions géologiques sur le site peuvent-elles être étudiées facilement et décrites selon les paramètres qui permettent de démontrer la sûreté à long terme?
- » Est-il possible de déterminer un itinéraire par lequel le combustible nucléaire irradié pourra être acheminé de manière sûre et sécuritaire vers le site depuis les emplacements où il est actuellement entreposé?

Ces facteurs seront traités avec une précision croissante dans le cadre de la séquence des études de bureau de la phase 1, des études sur le terrain de la phase 2 et de l'éventuelle caractérisation détaillée des sites à une étape subséquente du processus de sélection d'un site (Étape 4).

### **Pour qu'une collectivité et un ou des secteurs associés puissent être considérés pour les étapes subséquentes du processus de sélection d'un site :**

- » Les constatations des études de faisabilité doivent démontrer que les secteurs envisagés peuvent potentiellement satisfaire aux exigences de sûreté décrites ci-dessus. Si les études de faisabilité laissent présager que le ou les secteurs envisagés seraient en toute probabilité peu sûrs, la SGDN mettra fin à l'étude de ces secteurs.

# Quelles questions seront abordées dans les études portant sur le bien-être de la collectivité?

Au-delà de veiller à la sûreté, l'engagement de la SGDN envers toute collectivité hôte et région consiste à faire en sorte que son bien-être ou sa qualité de vie à long terme soit favorisé par sa participation au projet. Des études seront réalisées pour déterminer s'il est plausible que le projet puisse contribuer au bien-être de la collectivité et de la région.

Les facteurs d'évaluation du bien-être de la collectivité décrits dans le document *Façonnons l'avenir ensemble : Processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien pour combustible nucléaire irradié* seront utilisés pour répondre à des questions comme les suivantes :

- » Quelles capacités possède la collectivité pour accueillir le projet (par exemple les processus décisionnels, l'infrastructure, la main-d'œuvre) ou pour développer la capacité à accueillir le projet avec le soutien de la SGDN?
- » Comment le projet s'harmonise-t-il aux objectifs et/ou à la vision établis par la collectivité (ses valeurs, ses sensibilités et ses préoccupations) et de quelle façon la collectivité devrait-elle pouvoir bénéficier du projet, tant à court terme qu'à long terme?
- » Le bien-être de la collectivité peut-il être amélioré par la mise en œuvre du projet chez elle?
- » Est-il probable que des pressions sociales ou économiques devront être prises en compte? Ces pressions peuvent-elles être gérées avec succès?

À mesure que la SGDN et les collectivités commenceront à examiner de manière préliminaire les incidences potentielles du projet sur l'ensemble de la région, des facteurs d'évaluation seront utilisés pour aider à répondre aux questions suivantes :

- » Le projet peut-il contribuer au bien-être des collectivités environnantes et de la région? Le projet est-il apte à promouvoir l'économie et l'emploi à l'échelle locale et régionale d'une manière qui est sensible aux besoins et aux préférences des collectivités environnantes et de la région?
- » Le projet peut-il contribuer au bien-être des collectivités autochtones de la région? Le projet est-il apte à promouvoir l'économie et l'emploi à l'échelle locale et régionale d'une manière qui est sensible aux besoins et aux préférences de ces collectivités?
- » Le projet peut-il être mis en œuvre de façon à éviter ou réduire au minimum les répercussions liées au transport du combustible nucléaire irradié depuis les installations d'entreposage actuelles vers la collectivité/le site?
- » Est-il plausible que l'on puisse jeter les bases nécessaires au développement du projet dans l'ensemble de la région?
- » Pourra-t-on répondre aux questions et préoccupations soulevées par les collectivités situées le long de l'itinéraire de transport, considérées en tant qu'un large groupe ayant un intérêt commun?

## **Pour qu'une collectivité et un ou des secteurs associés puissent être considérés pour les étapes subséquentes du processus de sélection d'un site :**

- » Les constatations des études de faisabilité devront établir qu'il est plausible que la collectivité et la région environnante puissent tirer un avantage net du projet.  
L'ensemble des ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet et à la promotion du bien-être de la collectivité et de l'ensemble de la région sera également pris en compte et devra être évalué par la SGDN à être économiquement viable.

**Quelles questions seront abordées dans les études scientifiques et techniques?**

**Quelles questions seront abordées dans les études portant sur le bien-être de la collectivité?**



## Sur quels éléments portera l'étude régionale?

Une étude régionale formelle sera entreprise dans le cadre des activités de la phase 2 des études de faisabilité. Cette étude régionale aidera la SGDN, la collectivité hôte potentielle et les collectivités de la région à recueillir de l'information pouvant être utilisée pour évaluer si des aspects régionaux peuvent contribuer à déterminer l'aptitude de la collectivité hôte potentielle à accueillir le projet. Cette étude fournira des renseignements qui pourront servir à déterminer les avantages et les inconvénients du projet, ainsi que leurs implications. Elle considèrera comment le projet peut contribuer au bien-être de la région et quelles mesures de gestion des incidences seront requises pour que le projet puisse aller de l'avant.

L'étude régionale sera réalisée en collaboration avec les autorités responsables et les leaders d'opinion de la région. Cette initiative commencera par la prise de contact avec des personnes et organisations de la région par le biais de séances d'information et de rencontres individuelles, et pourrait par la suite inclure des ateliers ainsi que l'identification et le développement de réseaux régionaux. L'engagement de l'ensemble de la région potentiellement touchée par la venue du projet sera élargi au cours de l'étude régionale formelle et mènera à la création d'un Groupe consultatif régional destiné à aider à guider cette étude, ainsi qu'à la réalisation d'activités générales d'engagement et de sensibilisation. La SGDN collaborera avec la collectivité à solliciter la participation des peuples autochtones de la région d'une manière qui sera respectueuse de leurs savoir et pratiques traditionnels. Des ressources (financement et expertise) seront fournies aux collectivités et aux peuples autochtones de la région environnante pour soutenir leur participation.

# Quel est le rôle du savoir traditionnel dans l'évaluation?

Le savoir traditionnel jouera un rôle important dans cette évaluation. Les peuples autochtones ont tissé des liens particuliers avec l'environnement et ont une responsabilité distincte d'intendance qui en découle. Le savoir tiré de cette relation avec la terre confère une compréhension particulière du vaste éventail de facteurs qui doivent être considérés et des processus qui doivent être utilisés dans l'évaluation des avantages et des incidences qui doivent être gérés. Il inclut également des connaissances sur l'édification et le maintien de rapports productifs et significatifs entre les générations et bien qu'au sein des collectivités et qu'entre les collectivités.

La SGDN sollicitera l'aide des collectivités autochtones de la région entourant les collectivités intéressées pour appliquer le savoir traditionnel au processus de sélection d'un site. Le travail visant à contribuer à la planification de l'intégration respectueuse du savoir traditionnel à la planification et à l'évaluation de l'aptitude des sites sera important. La SGDN cherchera à discuter avec les collectivités autochtones touchées et à soutenir les initiatives de recherche et d'exploration sur les façons de tisser le savoir traditionnel autochtone au processus d'évaluation.

**Sur quels éléments portera l'étude régionale?**

**Quel est le rôle du savoir traditionnel dans l'évaluation?**

# Ressources pour soutenir la participation

Les collectivités qui sollicitent des études de faisabilité sont admissibles à recevoir une aide (financement et expertise) de la SGDN en vue de favoriser le développement des capacités et les efforts d'engagement qui leur permettront d'en apprendre davantage sur le projet, de réfléchir à leurs intérêts, de promouvoir la discussion et un débat à l'échelle locale et de travailler avec la SGDN tout au long des études de faisabilité.

## Volets du programme de soutien des collectivités hôtes potentielles engagées dans les études de faisabilité – Programme 2012

Volet	Description	Financement
<b>Dépenses administratives engagées pour En savoir plus</b>	Aide financière offerte aux collectivités pour absorber les dépenses administratives associées à la coordination des activités visant à En savoir plus. À la demande des collectivités, des ressources seront mises à la disposition des collectivités pour couvrir les dépenses engagées pendant une période de 12 mois par suite de la participation à la phase 1 des études de faisabilité. Cela pourrait inclure les dépenses liées à un groupe de travail communautaire, à la publicité (événements et bulletins de nouvelles par exemple), ainsi que les honoraires ou le salaire d'employés de soutien à temps partiel. Cela pourrait inclure une aide aux collectivités visant à couvrir les dépenses du personnel municipal associées à la gestion des communications entre le personnel et le Conseil, du service de la paie, des comptes créditeurs, du suivi des reçus, des appels téléphoniques, des messages par télécopieur et par courriel, etc. liées au processus de la SGDN ainsi que les frais de déplacement liés aux rencontres avec les collectivités environnantes ou la région. Une tenue de livres des activités réalisées et des dépenses doit être faite d'une manière qui permette une vérification comptable par un tiers.	Jusqu'à 75 000 \$
<b>Planification communautaire</b>	Aide financière offerte aux collectivités pour établir ou développer une vision à long terme de la viabilité de la collectivité, un plan intégré de viabilité de la collectivité et/ou un plan stratégique visant à soutenir leur réflexion approfondie sur le projet.	Jusqu'à 40 000 \$
<b>Conseils indépendants</b>	Aide financière offerte aux collectivités pour solliciter un examen par un tiers, engager un consultant, faire réaliser des études et obtenir des conseils d'experts.	Jusqu'à 40 000 \$
<b>Autres activités</b>	Sur demande, une aide financière pour couvrir les coûts associés à d'autres activités sera considérée puis mise à la disposition de toutes les collectivités participant à l'Étape 3 du processus de sélection d'un site.	

Un programme similaire sera élaboré pour soutenir les collectivités participant à la phase 2 des études de faisabilité. Pendant la réalisation des études de faisabilité, une aide financière limitée sera aussi offerte aux autorités responsables de la région entourant chacune de ces collectivités pour soutenir leur participation aux études de faisabilité. Cela comprend les collectivités potentiellement touchées de la région environnante, y compris les collectivités autochtones.

# En savoir plus sur les études de faisabilité

Pour en savoir plus sur le processus de sélection d'un site, consulter *Façonnons l'avenir ensemble : Processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien pour combustible nucléaire irradié*. Pour des renseignements supplémentaires sur les études de faisabilité, veuillez contacter :

**Jamie Robinson**

Directeur des communications  
Société de gestion des déchets nucléaires  
22, avenue St. Clair Est, 6<sup>e</sup> étage  
Toronto (ON) M4T 2S3 Canada  
**Courriel** : [ensavoirplus@nwmco.ca](mailto:ensavoirplus@nwmco.ca)



**nwmo**

NUCLEAR WASTE  
MANAGEMENT  
ORGANIZATION

SOCIÉTÉ DE GESTION  
DES DÉCHETS  
NUCLÉAIRES

[www.nwmo.ca](http://www.nwmo.ca)